



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET : ARRETE D'AUTORISATION POUR LA FETE DE L'ECOLE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE BLOYE

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

Vu l'article 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1^{er} alinéa)

Vu le décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles (journal officiel du 1^{er} juin 1997)

Vu le Code de la route ;

Vu la demande en date du 5 juin 2025, de l'Association des Parents d'élèves de Bloye pour l'organisation de la fête de l'école communale sur la Place de l'Eglise de Bloye ;

Vu l'autorisation du Maire pour l'organisation de ce défilé en date du 28 juin 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 Madame Manuela HUGOT-MERLOT, présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Bloye est autorisée à :

- organiser la Fête de l'école communale du **samedi 28 juin 2025 à partir de 10 heures jusqu'à minuit heures sur la Place de l'Eglise**

Article 2 L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes pour assurer la sécurité :

- Barrières de sécurité placées autour de la zone de la manifestation

Article 3 La signalisation et la sécurité seront assurées par des parents bénévoles de l'Association de Parents d'Elèves de Bloye

Article 4 Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de corps des Services de secours de Rumilly, Madame Manuela HUGOT-MERLOT, présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Bloye sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 5 Une copie du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly
- à Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly
- à l'Association des Parents d'Elèves de Bloye
- Affichage en mairie

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage en date du :

Le Maire, Patrick DUMONT



Fait à BLOYE, le 16 juin 2025

Le Maire,
Patrick DUMONT

